

**Accord de Paris sur le climat :
*Le transport fluvial et le changement climatique, un seul et même défi***

Samedi 12 décembre, l'accord de Paris a été adopté par l'ensemble des 195 parties, un accord historique qui doit permettre de lutter contre les changements climatiques, une décision que salue la profession fluviale.

Le transport est responsable de près de 30 % des émissions de gaz à effet de serre en Europe.

Dans le scénario français dit du facteur 4, le secteur des transports doit réduire de 60 % ses émissions d'ici 2050 : le transport fluvial est un moyen à privilégier pour l'atteinte de ces objectifs.

La COP 21 a été l'occasion pour la profession fluviale de faire valoir sa contribution au défi climatique et environnemental par de nombreuses opérations le long des berges de Seine dans les domaines du transport de marchandises, de la logistique et du transport de passagers.

La profession a également pu témoigner d'atouts décisifs :

- Le transport fluvial dispose de fortes réserves de capacité et peut absorber un important trafic de marchandises ;
- Présent au cœur des plus grandes agglomérations, il offre des itinéraires de contournement des points de saturation, tout en assurant une desserte de proximité ;
- Écologique par sa moindre consommation d'énergie et ses faibles niveaux d'émission de polluants et de CO₂, économique par sa capacité de tonnage, fiable par la sûreté de ses acheminements et sa ponctualité, la voie d'eau propose des solutions adaptées aux nouvelles exigences en matière de transport.

Si les efforts de ces dernières années se sont focalisés sur la modernisation et l'amélioration des parts de marché du transport fluvial - pour lesquels des efforts restent à mener - celui-ci doit aujourd'hui également démontrer son exemplarité en matière environnementale.

Pour Michel Dourlent, Président de la Chambre nationale de la batellerie artisanale :

« Le transport fluvial contribue plus que tous les autres modes de transport à atteindre les objectifs de réduction des gaz à effet de serre par le simple jeu du report modal de la route au fleuve, mais cela ne suffit pas, nous en sommes conscients : nos clients, nos territoires demandent plus. Les engagements internationaux de la France l'exigent : il est essentiel aujourd'hui de proposer une vraie politique de la voie d'eau à même d'y répondre ».

Pour Didier Leandri, Président du Comité des armateurs fluviaux :

« La profession est engagée dans une démarche de progrès continu en matière de développement durable. Au-delà du volontarisme de la profession, les pouvoirs publics ont un rôle essentiel à jouer dans des domaines clés : innovation, valorisation des externalités positives, incitations faites aux chargeurs, infrastructures modernes ».